



Régularisation enfant mineur (26 mois)

Par **Boumed**, le 17/02/2015 à 14:45

Bonjour,

J'ai un enfant de 26 mois maintenant que je souhaiterais régulariser sa situation.

Je suis le père de cet enfant né au Burkina Faso.

Moi né en France en 1950, de nationalité algérienne.

J'ai fait une demande de regroupement familial introduite en mars 2013, acceptée en instruction en juillet 2014.

Le refus m'a été signifié il y a 2 jours.

Mon fils est en France depuis janvier 2014, c'est à dire 13 mois.

Suivi par la PMI et actuellement en maternelle.

Il est vrais qu'il n'a pas besoin de titre de séjour, néanmoins à par qu'il est rattaché à ma sécurité sociale, officiellement il n'est pas reconnu et si je dois voyager avec lui il me faudrait un DCEM, titre pour les étrangers né à l'étranger ou un TIR pour les étrangers né en France.

Ma question c'est quelle est la procédure pour le régularisé.

PS: pour info, j'élève seul cet enfant et j'ai un droit de garde exclusif sur lui délivré par les autorités du pays.

Merci pour votre réponse.